



**UFR PSYCHOLOGIE,
SCIENCES SOCIALES,
SCIENCES DE L'ÉDUCATION**

UNIVERSITÉ
Clermont Auvergne

34 avenue Carnot
63037 CLERMONT-FD Cedex
Tél. 04 73 40 64 63 ou 61 42 - Fax. 04 73 40 64 82

REINSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES L1 / L2 / L3 Etudiants en présentiel 2018-2019

Pour l'année 2018-2019, la réinscription administrative des étudiants en licence 1 / 2 / 3 ainsi que des étudiants AJAC (admis conditionnels) s'effectue obligatoirement par Internet :

(Étudiants inscrits en 2017-2018 à l'UFR PSSSE et qui veulent se réinscrire pour l'année universitaire 2018-2019.)

Sont exclus de cette procédure :

- les étudiants qui s'inscrivent en master 2 et en doctorat,
- les étudiants qui s'inscrivent dans le cadre d'une formation continue,
- les étudiants qui ont déposé une demande de Validation d'Etudes Supérieures diplômante (VES),
- les étudiants étrangers qui arrivent dans le cadre d'une convention avec une université étrangère ou dans le cadre ERASMUS,
- les chômeurs de plus de 6 mois,
- les étudiants qui s'inscrivent simultanément en 1^{ère} année d'ESPE et en Master 1,
- les étudiants qui s'inscrivent après une année au moins d'interruption.
- les étudiants en provenance d'une autre université ou d'une autre UFR.
- Les étudiants inscrits en Régime Spécial (CEAD)

Les étudiants visés **ci-dessus** ne sont donc pas concernés par la procédure Internet ci-dessous, et sont informés via le site de l'UFR des modalités d'inscription les concernant.

ATTENTION : Les inscriptions se font obligatoirement par Internet :

<http://www.uca.fr/formation/candidature-et-inscription/>

OUVERTURE DU SITE :

**du 9 juillet (14h) au 27 juillet
2018
dates impératives – aucune dérogation**

ETAPE 1 – CONTRIBUTION CVEC

Avant toute opération d'inscription, vous devez vous acquitter de votre contribution Vie Etudiante Et Campus (CVEC) à partir du 1^{er} juillet 2018 sur le lien suivant :

<http://cvec.etudiant.gouv.fr/>

La contribution s'élève à 90 euros pour l'année universitaire 2018-2019. C'est une démarche obligatoire pour s'inscrire dans l'enseignement supérieur.

Une fois cette démarche effectuée, une attestation numérotée CVEC vous sera délivrée. Un numéro d'identification à 12 caractères vous sera attribué et vous permettra de procéder à l'inscription administrative sur le site de l'UCA.

ETAPE 2 - RÉINSCRIPTION PAR INTERNET

Avant de procéder à votre réinscription, vous devez vous munir de :

- votre numéro de Sécurité Sociale y compris la clé
- votre numéro étudiant (qui figure sur la carte étudiant)
- votre numéro de boursier s'il y a lieu (voir attribution de bourse)

Vous devez obligatoirement payer en ligne à la fin de votre inscription.

Ceci vous permettra de payer en trois fois si vous le souhaitez.

Vous serez guidé(e)s sur le programme de réinscription ; vous aurez à préciser notamment les points suivants :

- * mise à jour de votre état civil et en particulier de l'adresse d'expédition de votre carte d'étudiant (adresse permanente ou adresse pour l'année universitaire)
- * modifier s'il y a lieu la catégorie socioprofessionnelle de l'étudiant ou du chef de famille
- * choix des diplômes préparés
- * affiliation à la sécurité sociale : Pour les étudiants déjà immatriculés en 2017/2018 à un centre payeur étudiant, vous devez garder le même centre payeur LMDE ou SMERRA
- * vous devez obligatoirement souscrire une assurance "responsabilité civile".

ETAPE 3 – DEPOT DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

LA LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES SERA
DISPONIBLE SUR CE LIEN :

<http://www.uca.fr/formation/candidature-et-inscription/>

TRÈS IMPORTANT

Votre inscription deviendra définitive et votre carte étudiant sera envoyée uniquement lorsque vous aurez déposé les pièces justificatives en FORMAT NUMERIQUE sur la plateforme de mise en ligne prévue à cet effet sur le site de l'Université Clermont Auvergne. Les documents seront contrôlés par le service scolarité. Vous devrez vous assurer régulièrement de l'avancement du traitement des données (en attente, validées ou rejetées), jusqu'à la validation de l'ensemble des pièces.

Pièces à fournir obligatoirement :

- 1 déclaration d'assurance relative à la responsabilité civile **obligatoire** ;
- Attestation avec numéro CVEC délivrée à l'issue de l'étape 1
- 1 autorisation parentale d'inscription pour les étudiants mineurs (formulaire téléchargeable en ligne)
- Carte d'identité en cours de validité (l'état civil doit être parfaitement lisible)

Pièces à fournir en plus selon la situation de l'étudiant (e) :

- si vous êtes boursier conditionnel : 1 exemplaire de la notification conditionnelle ;
- si vous êtes boursier conditionnel "confirmé": la notification définitive à présenter à la rentrée ;
- si vous êtes sportif de haut ou bon niveau : 1 attestation datée délivrée par la Direction Régionale de la Jeunesse et Sports ;
- si vous êtes salarié(e) à titre permanent : 1 photocopie du contrat ;
- si vous êtes en situation de handicap : 1 attestation de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) ;
- si vous êtes inscrit(e) en parallèle dans un autre établissement : 1 justificatif d'inscription.

Rappel : Si vous n'avez pas suivi la totalité de la procédure de réinscription avant le 27 juillet 2018 inclus, aucune inscription administrative ne sera possible pour l'année universitaire 2018-2019.

**ETAPE 4 –
INSCRIPTION AUX PRE-SPECIALISATIONS
ATTENTION :
Uniquement pour les étudiants inscrits en L2 et/ou L3**

Vous devez faire vos choix en vue de votre inscription à une pré spécialisation professionnelle.

Cette démarche doit être faite impérativement avant le 27 juillet 2018.

Pour les Licence 2, sur le lien suivant :

https://ufrpsycho.eu.qualtrics.com/jfe/form/SV_2ucaA0d4EfBxiFn

Pour les Licence 3, sur le lien suivant :

https://ufrpsycho.eu.qualtrics.com/jfe/form/SV_8HW7oV5e7D53ERD

Les modalités d'inscription aux PPP vous seront communiquées ultérieurement.

CALENDRIER 2018 -2019

REINSCRIPTIONS PAR INTERNET :

- Ouverture du site Internet du 9 au 27 juillet 2018

<http://www.uca.fr/formation/candidature-et-inscription/>

- Dépôt des pièces justificatives en format numérique sur la plateforme de dépôt en ligne dès que la réinscription a été validée:

<http://www.uca.fr/formation/candidature-et-inscription/>

REUNIONS DE RENTREE :

Les réunions de rentrée sont **obligatoires y compris pour les étudiants redoublants et AJAC.**

Au cours des réunions de rentrée, les informations pédagogiques vous seront données et les modalités d'accès à votre emploi du temps vous seront expliquées.

Les dates des réunions de rentrée et les informations administratives et/ou pédagogiques seront mises en ligne à partir de début juillet 2018. Vous devez impérativement en prendre connaissance en consultant le site de l'UFR Psychologie :

<http://wwwpsy.univ-bpclermont.fr>

DEBUT DES COURS : lundi 10 septembre 2018

Pour tous renseignements complémentaires, contactez :

Scolarité de l'UFR PSSSE
34, avenue Carnot
63037 CLERMONT-FERRAND CEDEX
04.73.40.61.42 ou 64.63 ou 64.59